

Liminairement, les organisations syndicales ici représentées affirment qu'elles sont totalement indépendantes et non inféodées au pouvoir politique et aux partis politiques quels qu'ils soient.

Elles affirment également qu'elles sont parfaitement légitimes à combattre un projet politique destructeur visant à remettre en cause l'essence même du pacte républicain et à s'attaquer frontalement au programme du Conseil National de la Résistance de 1946.

Nous tenons donc en effet de suite à dissiper toute ambiguïté. Il ne s'agit pas ici de faire une déclaration politique au sens de politique partisane ; la sensibilité politique personnelle des fonctionnaires des finances publiques étant d'ailleurs naturellement très diverse (M. Macron se déclarant par ailleurs ni de droite ni de gauche) mais UNIQUEMENT d'une déclaration dénonçant et rejetant un projet politique destructeur de remise en cause de leur statut de fonctionnaire et la liquidation pure et simple de la DGFIP.

La politique au sens étymologique du terme se définissant comme le fait, pour les citoyens de s'occuper des choses de la cité.

Les organisations ici représentées ne sauraient donc être accusées de faire de la politique politicienne.

Ces organisations syndicales, si elles défendent le statut de la fonction publique, les services publics, le maintien (voire l'extension) et la qualité de ceux-ci, revendiquent et assument, sans honte et sans avoir à s'en excuser, également une forme de défense corporatiste des agents des finances publiques (il n'y a rien d'ailleurs d'antinomique à cela).

Nous souhaitons vous exprimer notre très grande colère après avoir découvert le projet du trio Macron, Darmanin et Dussopt visant d'une part, à terme, à supprimer pour les fonctionnaires en bénéficiant, le statut de la fonction publique (ce qui constitue une véritable trahison de la parole de l'état à l'égard des agents publics), donc à mettre en place une précarisation institutionnalisée d'une partie de la population qui ne l'était pas encore (les fonctionnaires) et, d'autre part, pour ce qui concerne la seule DGFIP, à démanteler purement et simplement celle-ci.

M. Macron, Darmanin et Dussopt s'attaquent à la partie de la partie de la population qui n'était pas suffisamment précarisée pour eux : les fonctionnaires. Pour se faire, ils portent, sans aucune concertation et dans le cadre d'une procédure parlementaire dite "accélérée", une réforme dite de la fonction publique.

Pire encore, M. Dussopt prétend parler au nom de l'ensemble des fonctionnaires qui d'après lui, seraient demandeurs d'une remise en cause de leur statut (et donc des droits et garanties y attachés). Son interview récente dans le journal Le Point.fr* le 5 juillet dernier est une véritable provocation. Le projet organise la précarité de tous et il le démontre d'ailleurs en mettant en exergue un ensemble de mesures prenant en compte précisément l'augmentation de la dite précarité. Il affiche de plus ouvertement son mépris à l'égard des organisations syndicales ; celles-ci seraient déconnectées du terrain selon lui !!!

* {https://www.lepoint.fr/politique/olivier-dussopt-la-fonction-publique-aura-plus-de-souplesse-05-07-2019-2322968_20.php}

Il s'agit de mettre, de facto, fin au statut, d'opérer une véritable casse des services publics, en les désorganisant de manière parfaitement délibérée et méthodique, pour les rendre totalement inefficaces (du moins le prétendent-ils) et pour "justifier" ensuite d'une prétendue obligation de transformation ; l'ensemble accompagné d'une opération savamment orchestrée au plus haut sommet de l'état de fonctionnaire-bashing.

Il s'agit d'externaliser, privatiser et vendre à la découpe, les entreprises publiques et les services publics (y compris régaliens) et tout ce qui peut être rentable pour le secteur privé et de laisser au secteur public la charge de tout ce qui ne l'est pas.

La socialisation des pertes et la privatisation des profits.

Toute la politique menée vise à organiser une précarité institutionnalisée et généralisée ; totalement en contradiction avec les propos tenus encore récemment devant l'organisation internationale du travail début juin : En allusion au mouvement des Gilets jaunes en France, le chef de l'État français a prétendu reconnaître une nouvelle fois avoir fait une « erreur fondamentale », non de fond mais de méthode. « *Nous avons peut-être parfois construit des bonnes réponses trop loin de nos concitoyens en considérant qu'il y avait des sachants et des subissants. C'était une erreur fondamentale* », prétend-il admettre.

Plus globalement, il a dénoncé les dérives d'un « *capitalisme devenu fou* » au sein d'organisations comme le FMI ou l'OMC, et réclamé le retour à une « *économie sociale de marché où chacun trouve sa part* », au lieu d'une « *captation des richesses par quelques-uns* ».

« *Quelque chose ne fonctionne plus dans ce capitalisme qui profite de plus en plus à quelques-uns. Je ne veux plus que nous considérions que le sujet d'ajustement économique et de la dette prévaut sur les droits sociaux* », a-t-il également lancé.

Quelques jours seulement après cette pour le moins étonnante intervention, les agents de la DDFIP 74 viennent de prendre connaissance, écœurés et ulcérés, du projet de démantèlement de la DGFIP et sa déclinaison pour le 74 ; projet technocratiquement appelé “géographie revisitée”.

Le projet de restructuration de la DGFIP est en réalité un projet sinistre de démantèlement de l'administration fiscale qui aura des conséquences extrêmement graves :

- sur la population et la qualité de service rendu à celle-ci ;
- sur la lutte contre la fraude fiscale (enjeu majeur pour l'équilibre des finances publiques et la résorption de la dette, la capacité d'investissement de la puissance publique, le maintien à un haut niveau du système d'ensemble de protection sociale couvrant toute la population et les ages de la vie ainsi que pour que le consentement du citoyen à l'impôt demeure) ;
- sur les agents des finances publiques (précarité géographique, fonctionnelle et financière, mobilité forcée, dégradations extrêmes des conditions de vie au travail mais aussi de vie personnelle).

Le projet vise à démanteler une administration connue et réputée pour sa rigueur, la compétence, l'implication de ses agents dans l'exercice de leurs missions régaliennes notamment d'assiette et de recouvrement de l'impôt.

Le projet dans le 74 est en tous points identiques à ceux des autres départements. Ce projet a été entièrement imposé et piloté par M. Darmanin et M. Dussopt.

Il se résume principalement par (cf. détails sur les cartes jointes et les commentaires de celles-ci) :

- La disparition complète de TOUTES les trésoreries du département ; le transfert du recouvrement des impôts d'Etat dans les 4 Services des Impôts des Particuliers (SIP) restant ; le regroupement des missions SPL dévolues à ces trésoreries dans 6 nouveaux Services de Gestion Comptable ; la création de 15 conseillers dédiés aux ordonnateurs locaux ;
- La fusion de Services des Impôts des Particuliers (SIP), de Services des Impôts des Entreprises (SIE), de Services de Publicité Foncière (SPF), de Centres Des Impôts Fonciers (un pour le département qui sera situé à Bonneville) ;
- La disparition (liste non exhaustive) des SIP de Sallanches, des SIE de Bonneville et d'Annemasse, du CDIF d'Annecy,
- Des suppressions massives d'emplois (10 à 15 % en 3 ans) ;
- L'externalisation de missions régaliennes (au cas particulier l'accueil de l'utilisateur DGFIP) par « transfert » aux collectivités locales (qui en supporteront les conséquences) par le biais de l'augmentation du nombre de MSAP (Maisons de Services au Public) et/ou la création des MFS (Maisons France Service) à raison d'une par canton (dixit M. Darmanin).

Ces mêmes MSAP dont le modèle des 1.300 déjà existantes avait été pourtant jugé par la Cour des Comptes, il n'y a pas si longtemps (en mars 2019), à bout de souffle. L'Etat indiquant alors vouloir geler leurs créations quelques mois, le temps de redéfinir leur offre et de remobiliser les opérateurs. Tous les rapports pointant par ailleurs la limite de la polyvalence des agents lorsqu'ils fournissent le service de plusieurs opérateurs.

* {<https://www.maisondeservicesaupublic.fr/node/28> ;

Mais Cf. article paru le 31 janvier 2019 - <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/les-maisons-de-services-au-public-victimes-de-leur-succes-960911> ;

Rapport de la Cour des Comptes - <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laces-aux-services-publics-dans-les-territoires-ruraux>}

La création projetée de MFS a elle été précédée d'une circulaire le 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat* puis d'une Circulaire du Premier ministre n° 6094 SG du 1er juillet 2019 - Création des Maisons France Services**.

* {[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038599066&categorieLien=id)

[cidTexte=JORFTEXT000038599066&categorieLien=id ; https://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/comprendre/la-reforme-de-lorganisation-territoriale-de-letat](https://www.modernisation.gouv.fr/action-publique-2022/comprendre/la-reforme-de-lorganisation-territoriale-de-letat)}

** {<http://itefa.unsa.org/?Circulaire-Premier-ministre-no6094-du-1er-juillet-2019> ; <http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/services-publics/maisons-france-services-les-msap-non-labellisees-ne-recevront-plus-de-financement-de-etat-aprs-2021-article-23223> ;

<https://www.gouvernement.fr/2-000-maisons-france-service-d-ici-a-2022> ;

<https://foterritoriaux.org/actualites/services-publics-le-nouvel-ersatz-france-service> ;

https://www.lexpress.fr/actualite/politique/edouard-philippe-annonce-la-creation-de-500-maisons-france-service-en-milieu-rural_2076190.html}

La circulaire n° 6094 SG du 1er juillet 2019 elle-même démontre que les MSAP n'étaient et ne sont que des points d'accès et relais et que les MFS mêmes labellisées le seront, dans les faits, également, puisque la dite circulaire précise :

Tous les partenaires de cette politique publique¹ seront impérativement présents dans chaque structure en :

- désignant des référents locaux « back office » (un par implantation France Services) facilement joignables, pour assurer la résolution des cas les plus complexes **sans que l'utilisateur ait à se déplacer dans un autre guichet** (critère impératif conditionnant la labellisation France Services) ;

- et / ou en faisant réaliser par leurs agents des permanences physiques au sein des structures France Services :

- et /ou en faisant réaliser par leurs agents des rendez-vous en visio-conférence, permettant à l'utilisateur d'obtenir, depuis le point France Services, un accompagnement sur les démarches les plus complexes.

Ces modalités de contact (permanence physique ; rendez-vous en visioconférence) peuvent être différenciées selon les partenaires mais toutes les implantations France Services **devront être équipées d'un dispositif de visio-conférence d'ici à 2022.**

Nous dénonçons également les mensonges grossiers et vous démontreront que vous ne devez pas vous laisser abuser par la scandaleuse opération de communication du quintet (Macron, Philippe, Darmanin, Dussopt et Gourault) ; lequel cherche à dissoudre voire annihiler toute pensée / réflexion dans des éléments de langage répétés à l'infini et tenant lieu de démonstration.

Ce gouvernement ignore, méprise et dénigre ouvertement l'ensemble des corps intermédiaires (élus locaux et les organisations syndicales même celles dites « progressives »), le paritarisme, et les contre-pouvoirs (la presse notamment).

La crise dite des « gilets jaunes », l'organisation du « Grand débat » et la proximité des prochaines échéances électorales (cruciales pour lui), ont rappelé à ce gouvernement l'importance des maires. D'où le récent regain d'intérêt manifesté publiquement par ce gouvernement à leur encontre (annonce de revalorisation de leurs indemnités voire évocation de la création d'un statut dédié) et l'envoi répété de marques de reconnaissance quant à leur rôle social (effectivement) très important dans la société française.

L'opération en question n'est que de l'enfumage. M. Darmanin et Dussopt mentent aux élus (représentation nationale et élus locaux), à la population du pays (usagers), aux fonctionnaires et, ici plus particulièrement, aux agents des finances publiques sur les objectifs et les conséquences sociales (pour la population, les usagers et le personnel) **de la restructuration de notre réseau** (et le démantèlement des services publics plus généralement).

Il s'agit bien de démanteler une administration régaliennne, en la privatisant partiellement in fine.

En effet, outre la suppression de centaines de sites et services de la DGFIP, des suppressions d'emplois par milliers (plan social) au sein de celle-ci ; il est déjà prévu, par exemple, d'externaliser le recouvrement dit "forcé" (transféré à l'URSSAF voire à des agences de droit privé - projet appelé « France recouvrement ») et même projeté de transférer le recouvrement de la TVA aux banques (cf. un article récent en ligne sur Internet du journal Les Echos - <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/le-gouvernement-songe-a-mettre-les-banques-a-contribution-pour-collecter-la-tva-1028290>).
{<https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/professionnel/2508-france-recouvrement-mission-destruction.html>}

Il projette la fin de la séparation ordonnateur / comptable (qui avait pourtant sa logique) en créant des SFACT et des agences comptables et donc un transfert vers les collectivités locales*.

* {<https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/rub1882/qu-est-ce-que-separation-ordonnateurs-comptables.html> ; <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion1279.asp> ; <http://www.maire-info.com/urbanisme-habitat-logement/finances/agences-comptables-vers-la-suppression-de-la-separation-de-ordonnateur-et-du-comptable--article-22920> ; <https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/presse/1802-qui-veut-la-fin-de-la-separation-ordonnateur-comptable.html>}

Ce qui n'est pas sans susciter de nombreuses inquiétudes et même, désormais, des marches arrières quant aux risques*.

* {<http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/bobigny-la-ville-ne-pourra-pas-etre-son-propre-comptable-01-07-2019-8107434.php>}

Nous dénonçons les mensonges grossiers de M. Darmanin et l'opération de manipulation. Un document interne de la DGFIP (rédigé par le bureau SPIB 1 B daté de juin 2019) contredit totalement les arguties et mensonges de M. Darmanin dans la presse et dans sa communication à destination des élus (dont élus locaux), de la population et des agents de la DGFIP. Il s'agit là d'une évidente nouvelle preuve d'insulte à l'intelligence.

-Le projet viserait à une meilleure présence de l'administration fiscale sur le territoire : MENSONGE.

Le projet DGFIP (contraction et liquidation du réseau) et le projet des MFS (Maisons « France Service ») sont 2 projets distincts même s'il existe des points de convergence. Il n'y aura pas de fonctionnaires des finances publiques dans les MFS mais des contractuels qui auront vocation à répondre à tout et n'importe quoi et pas seulement à des problématiques fiscales.

Le projet de liquidation de notre réseau a été préparé dès fin 2018 et au 1er trimestre 2019 puis mis sous le tapis en attendant la fin de la crise dite des « gilets jaunes », le grand débat et les décisions politiques qui en ont résultées.

Malgré la très forte demande par la population du maintien de la présence et d'une qualité des services publics et même leurs développements et extensions, le projet a été maintenu en l'état.

L'annonce de la création des MFS est destinée (leurre) uniquement à calmer la colère de la population face au désengagement et à l'abandon de l'état des territoires défavorisés et péri-urbains.

-Sur le numéraire - La fermeture des trésoreries serait en partie justifiée par la baisse et la disparition du paiement en numéraire : MENSONGE.

M. Darmanin reconnaît, dans une interview publiée dans un quotidien de la presse régionale que le paiement en numéraire existe et est loin d'être marginal mais qu'une solution est prévue pour les usagers, la privatisation du paiement en numéraire. Les usagers pourront continuer à payer en espèce mais ailleurs, dans un point poste (enfin s'il y en a encore un), le bureau de tabac du coin, bref, partout sauf dans un service de l'Etat pourtant en charge du régalien.

Le rapport d'activité rédigé, en principe annuellement, par la DDFIP 74 et qui a pour principal objectif de communiquer et de présenter à l'extérieur, les missions, les services, des données sociologiques sur l'effectif, des données de charges et indicateurs d'activité, précisait, au titre de l'année 2016, en sa page 19 (extraits) :

«

→ L'accueil physique - Sur l'ensemble de l'année 2016, les services du département ont accueilli 186 705 usagers au guichet, soit une légère baisse de 1,04 %. Les contribuables se sont moins déplacés pendant la campagne déclarative (-3,4%) mais davantage lors de la campagne des avis à l'automne (+2,71%).

En d'autres termes, moins de contribuables ont eu recours aux services des finances publiques pour faire face à des difficultés pour compléter leur déclaration. A l'inverse, plus de contribuables se sont déplacés au guichet pour obtenir des explications ou des facilités de paiement au moment de la campagne de recouvrement.

Si 70,11 % de l'accueil physique est assuré par les SIP pendant la campagne déclarative, il est précisé que les trésoreries de proximité ont assuré 25,4 % de cet accueil.

... .»

Commentaire : Sur les 186.705 usagers au guichet. Il s'agit d'une donnée 2016. Pour autant, nous pouvons affirmer que les chiffres 2018 sont certainement supérieurs et en hausse, tout comme ceux de 2019 (en raison notamment de la mise en place du Prélèvement A la Source - PAS).

Précision encore : La donnée de 186.705 usagers reçus au guichet est un chiffre sensiblement inférieur à la réalité. Nous pouvons affirmer également que de très nombreux usagers reçus à nos guichets, pour diverses raisons, ne sont pas comptabilisés.

Le chiffre de 186.705 est donc un chiffre minoré et le chiffre minimum.

L'autre donnée intéressante est que les quelques 20 trésoreries de proximité ont assuré 25,4 % de l'accueil pendant la campagne déclarative (et sans doute dans un % assez important mais moindre pendant le restant de l'année). Or ces trésoreries seront toutes fermées ; 6 d'entre elles étant transformées en Services de Gestion Comptables (qui eux ne feront pas d'accueil impôt sur le revenu).

Question à se poser : Où pourront s'adresser les contribuables qui se rendaient en nombre dans les trésoreries de proximité fermées ? Dans les Maisons "France Service" où il n'y aura pas de fonctionnaires de l'administration fiscale mais dans le meilleur des cas, une simple permanence très intermittente de notre personnel ?!

Nota bene : L'accueil sur rendez-vous dont l'administration fait la publicité ne permet de recevoir qu'un % très faible d'usager (- de 5 %). Même si ce % peut être augmenté, nous estimons qu'il ne pourra jamais dépasser les 15 %.

Les usagers se rendent à nos guichets pour 5 raisons principales : Se faire aider à remplir sa déclaration d'ensemble des revenus, obtenir des informations ou des explications sur leurs avis d'imposition, payer leurs impôts et/ou obtenir des délais de paiement et enfin, présenter une réclamation contentieuse ou une demande de remise gracieuse.

En 2016 toujours, la DDFIP 74 a reçu (au guichet, par courrier, mails et via le compte de l'usager sur le site internet www.impôts.gouv.fr) et traité + de 47 000 réclamations relatives à l'assiette de l'impôt (traitées à + de 98 % dans le délai d'un mois pour ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation) et plus de 9 000 demandes de remises gracieuses.

-Sur la mobilité forcée - M. Darmanin prétend qu'il n'y aura pas de mobilité forcée : MENSONGE (si l'agent souhaite rester à la DGFIP tout au moins).

Dans les trésoreries fermées et non transformées en SGC (Services de Gestion Comptable), comment compte-t-il faire ?

-Sur les suppressions d'emplois - M. Darmanin, dans une autre interview publiée dans un quotidien de la presse régionale que le projet n'a pas pour objectif la suppression de milliers d'emplois : MENSONGE.

Le document de SPIB dit le contraire. Le document précise également que le plan de suppression d'emplois n'est pas une option, n'est pas dans les éléments ouverts à la concertation (et encore moins localement). Nous citons « La question du quantum de suppressions d'emplois n'est pas dans le champ de la négociation locale. Elle relève d'arbitrages dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens et de la préparation du PLF ».

Conclusion : non seulement, la fermeture des trésoreries a pour objectif de supprimer des milliers d'emplois mais c'est la même chose pour les fusions de SIP, SIE, CDIF, SPF, PCE, brigades de vérification, PCR (sans compter l'externalisation ou la régionalisation des missions supports, d'une partie du traitement du contentieux et du contrôle fiscal).

La DGFIP a perdu, rien qu'au cours des 15 dernières années, en moyenne 2.000 emplois par an, soit plus de 30.000 emplois. Le projet est d'en supprimer 12.000 à 15.000 autres supplémentaires dans les 3 prochaines années.

Pour illustrer ce désastre humain, les 2.000 emplois supprimés par an correspondent à 8 fois le plan social de Wirlpool et autant que le plan social actuellement projeté pour 2020 de Conforama **mais, ceci, chaque année depuis 15 ans.**

Quelle entreprise de taille comparable (en terme d'effectif et de nature d'activité) dans le monde pourrait supporter une telle saignée sans qu'il n'y ait aucune conséquence sur les clients et la qualité de service rendu à ceux-ci ? AUCUNE ! Car n'en déplaise au pouvoir politique en place et à la technostructure, derrière un site internet, un téléphone, il faut et il faudra toujours de l'humain.

Au seul plan du 74, sur les 1.000 agents, 40 % seront impactés fonctionnellement par le projet (fermetures ou fusions de services), 20 % visés par une mobilité géographique contrainte, la plupart, en dehors de leurs communes d'affectation (et souvent résidence). La seule garantie actuelle est qu'ils ne seront pas mutés de force en dehors du département !

"On n'a pas assez de fonctionnaires à portée d'engueulade". La phrase avait marqué lors du débat d'Emmanuel Macron avec des maires de l'Eure. Elle signifiait qu'il n'y avait plus assez de fonctionnaires à proximité, plus assez de présence aux guichets.

C'est une préoccupation qui a émergé durant le grand débat national, de nombreux Français réclamant plus de fonctionnaires en face d'eux dans les services publics. Emmanuel Macron a admis qu'il fallait moins de fonctionnaires "*qui fassent des circulaires*".

Nous notons tout d'abord qu'il s'agit d'une conception du service public, de la mission, de la place et rôle du fonctionnaire dit « de guichet » pour le moins particulière.

Quant aux autres fonctionnaires qui (ne) feraient (que) des circulaires, à l'évidence, M. Macron (mais aussi M. Darmanin et Dussopt) ignore notamment la réalité même du fonctionnement et de l'organisation des services déconcentrés de la DGFIP et des modalités d'exercice des missions des agents qui ne sont pas à l'accueil.

Par ailleurs, s'il n'y avait pas inflation exponentielle de lois, décrets et arrêtés dont sont entièrement responsables les gouvernements et la représentation parlementaire ; s'il n'y avait pas autant d'instabilité juridique et fiscale, peut-être que la DGFIP aurait besoin effectivement de moins de fonctionnaires "*qui fassent des circulaires*" pour traduire l'hyper activité du politique et qu'ils pourraient être redéployés ?!

Mais dans ce cas, ils ne seraient / seront pas redéployés mais leurs emplois purement et simplement supprimés pour satisfaire non pas à des contraintes budgétaires mais à des choix et une idéologie politique, économique et financière.

De plus, dans le projet, il n'y aura aucun fonctionnaire des finances dans les MSAP et les MFS mais soit des agents des collectivités territoriales soit des contractuels précaires.

Outre la fermeture de centaines de trésoreries et la fusion de centaines de services entre eux (SIP, SIE, PCE, PCR, CDIF, SPF, ...) ; le projet prévoit (mais l'objectif est caché et nié) la suppression de milliers d'emplois.

Pour résumer : le redéploiement de fonctionnaires des bureaux derrière les guichets (front-office) est un mensonge car en réalité, il s'agit d'externaliser la mission aux collectivités locales et de remplacer le fonctionnaire par un contractuel précaire.

Quant à permettre par les fusions en question d'avoir plus de fonctionnaires pour traiter les dossiers en back-office (répondre aux courriels, aux courriers, au téléphone, traiter les déclarations télédéclarées, les réclamations, les rescrits, les demandes d'informations, ...) ; c'est aussi un mensonge.

Les suppressions d'emplois massives feront qu'il n'y aura bientôt plus personne pour traiter les dossiers ; précision étant faite qu'avec la politique de suppression massive d'emplois menée ces 15 dernières années, le non remplacement d'un départ en retraite sur deux, puis de deux sur trois, le niveau de compétences pourtant jusque là reconnu, année après année, par les usagers, au personnel de la DGFIP diminue, de facto, d'année en année.

Faire croire qu'il y a toujours et qu'il y aura toujours demain, suffisamment de personnel NOTAMMENT pour répondre aux innombrables courriers et mails, pour répondre au téléphone, traiter les dossiers, les demandes d'aide et d'information, les réclamations des contribuables, et recevoir les millions d'usagers qui se déplacent annuellement dans nos services est un MENSONGE.

L'accueil sur rendez-vous ne peut traiter et ne pourra jamais traiter l'accueil de proximité de masse. Cet accueil sur rendez-vous représente - de 5 % de l'accueil et ne pourra jamais représenter plus de 15 % de celui-ci.

Faire croire qu'il est possible de remplacer des centaines de services et des milliers d'agents par un site internet (www.impôts.gouv.fr) (aussi bien fait soit-il) et des plates-formes téléphoniques est un MENSONGE.

Par essence, un service public s'adresse à tous et pas seulement à la partie de la population favorisée (et qui peut, parfois, effectivement, se passer d'avoir à rencontrer un interlocuteur physiquement pour solutionner son problème ou dossier).

Nous estimons et affirmons qu'un % important de la population ne peut se suffire du site impôt.gouv, de plates-formes téléphoniques et à la marge des MSAP et des MFS.

Rappel : 20 % de l'accueil des usagers dans les services des finances se fait dans les trésoreries dont il est projeté la fermeture.

-Sur la lutte contre la fraude fiscale - Le projet est la première pierre d'un démantèlement complet de notre administration.

En effet, outre les projets de privatisation du recouvrement « forcé »*, du recouvrement de la T.V.A.** ;
* {bien avancé, à l'URSSAF voire à des agences de recouvrement de droit privé}
** {à l'étude - cf. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/le-gouvernement-songe-a-mettre-les-banques-a-contribution-pour-collecter-la-tva-1028290?> - mais qui, en substance, contreviendrait à la réglementation européenne bancaire notamment en raison d'un obstacle juridique majeur : « la norme de paiement européenne SEPA prévoit qu'un ordre de paiement doit être véhiculé de bout en bout sans être altéré »}

Une réflexion est en cours sur le contrôle fiscal, son organisation, la recherche, la programmation, la vérification. Il s'agirait de fusionner de nombreux services avec comme objectif, une nouvelle fois, des suppressions massives d'emplois.

La loi ESSOC* - **loi pour un État au Service d'une Société de Confiance** » prétend s'inscrire dans la volonté du Gouvernement de moderniser l'action des services publics. Elle comporte 2 piliers : **faire confiance** et **faire simple** et s'adresse à tous les usagers - particuliers ou entreprises - dans leurs relations quotidiennes avec les administrations. Des mesures emblématiques : droit à l'erreur - médiation généralisée dans les Urssaf - relation de confiance.

* {<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/11/21/CPAM1825202D/jo/texte>}

En réalité, ajouté à l'application du **Décret n° 2018-1019 du 21 novembre 2018 relatif à l'expérimentation d'une limitation de la durée cumulée des contrôles effectués par les administrations sur certaines entreprises*** visant à expérimenter, dans la région Auvergne Rhône Alpes (avant sa généralisation dans 2 ans à tout le territoire), une limitation à 9 mois sur 3 années glissantes, la durée de contrôle d'une même entreprise au niveau fiscal et social ;

* {<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/11/21/CPAM1825202D/jo/texte>}

IL s'agit de mettre en place, en réalité, un dispositif de défiance à l'égard de la communauté du contrôle fiscal et visant à rendre, en réalité, moins efficace, la lutte contre l'optimisation, l'évasion et la fraude fiscale (« petite » ou « grande ») et ce, en complexifiant à l'extrême les procédures (et donc les risques de vices de procédure), en ouvrant d'innombrables voies et possibilités de recours aux contribuables et entreprises ; les services de programmations et vérificateurs passeront obligatoirement plus de temps pour s'assurer de la forme au détriment du fond.

Avec l'inertie, les résultats ne s'en feront sentir que dans plusieurs mois voire années. Bien entendu, M. Darmanin a orchestré un savant plan de communication pour faire écran de fumée :

-En annonçant le recrutement de 25 informaticiens de haut-niveau qui, à eux seuls, remplaceront des milliers d'agents, pour organiser et traiter le big-data, les échanges automatiques de données bancaires et/ou fiscales entre pays coopératifs et faire de la programmation à partir de data-mining. Mais qui analysera et exploitera les résultats de ces traitements informatiques s'il n'y a plus personne dans les services de programmation ?

-En annonçant la création du tout nouveau Service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), qui dispose de prérogatives de puissance publique, de moyens étendus et de police judiciaire (filatures, écoutes, perquisitions, ...) avec un effectif de départ de 30 personnes porté à 230 (en incluant le service de douane judiciaire déjà existant, le SNDJ) et/mais en omettant de préciser que le ministère de l'Intérieur dispose déjà d'un service disposant des mêmes prérogatives et moyens et qui traite déjà de dossiers similaires la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNRDF) + d'une nouvelle sous-direction de la police judiciaire, appelée Service de Lutte contre la Délinquance et Criminalité Financière (SLDCF).

En considérant par ailleurs la complexité et l'importance des dossiers attribués, la porosité pouvant exister entre la délinquance fiscale et financière et le crime organisé, la difficulté à s'attaquer à la fraude lorsqu'il y a recours à des montages exotiques dans les paradis fiscaux, à une multiplicité et cascade de sociétés écran à travers le monde, à la complicité de très grandes banques d'affaires (comme HSBC, UBS, ...); le nombre de 1000 dossiers annoncés dont serait attributaire le SEJF laisse songeur quant à la possibilité pour ce service de traiter dans les délais requis et avec tout l'efficacité attendue un si grand nombre de dossiers (nonobstant par ailleurs les risques de prescriptions de l'action en reprise même si ces prescriptions sont plus étendues que la prescription triennale de droit commun).

-En demandant à la Cour des Comptes un rapport sur le montant « véritable » de la fraude fiscale en France dont il a orienté spécieusement d'avance les conclusions ;

M. Darmanin indiquant par avance qu'il conteste et minimise le montant de 100 à 120 milliards d'€ de perte pour l'État estimé par Solidaires Finances Publiques (et d'autres y compris certains experts européens indépendants) due à l'optimisation, de l'évasion et la fraude fiscale et ce pour mieux justifier de la baisse réelle des moyens de lutte et des suppressions massives d'emplois dans les services de programmation (notamment).

* {<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/fraude-fiscale-le-casse-tete-de-levaluation-995464> ; https://www.challenges.fr/economie/fiscalite/fraude-fiscale-a-80-milliards-solidaires-conteste-darmanin_641474 ; <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/fraude-fiscale-le-cahier-des-charges-de-la-cour-des-comptes-1017468>

+ Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information relative à l'évasion fiscale internationale des entreprises - <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i1236.asp>

+ Rapport Cour des Comptes - Les régularisations d'avoirs à l'étranger gérées par le service de traitement des déclarations rectificatives STDR - <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-regularisations-davoirs-letranger>

Rappel : le Prélèvement A la Source (PAS) est déjà, de facto, une privatisation partielle du recouvrement de l'IR (puisque transféré en partie aux entreprises).

Par ailleurs, le PAS, contrairement à ce que prétend M. Darmanin, non seulement ne rend pas le prélèvement de l'impôt sur le revenu plus simple* mais contrairement à ce que prétend le gouvernement, il a coûté non pas 1 milliard d'€ à sa mise en place mais, très à minima, entre 65 et 70 milliards d'€ au budget de l'état**

Ce montant estimé de 65 à 70 milliards d'€ correspondant au montant de l'impôt sur les revenus 2018 qui ne sera jamais perçu par l'Etat moins le montant de l'impôt sur les revenus exceptionnels eux taxés ; l'impôt sur le revenu ayant rapporté presque 79 milliards d'€ en 2018 contre 125 milliards pour la CSG et 208 milliards pour la seule T.V.A..

[A comparer aux seulement 70 millions d'€ débloqués très récemment pour « répondre » à la colère et à l'épuisement des personnels hospitaliers notamment dans les services d'urgence.](#)

Recettes nettes du budget général en 2018				
<i>en milliards d'euros</i>				
Recette	Évaluations 2018 initiales	Évaluations 2018 révisées	Projet de loi de finances 2019	Variations 2019/2018 révisées (en %)
Impôt sur le revenu	78,3	78,9	87,0	10,2
Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	3,1	3,3	3,4	2,6
Impôt sur les sociétés	58,3	61,4	65,4	6,6
Contribution sociale sur les bénéfices	1,3	1,3	1,3	0,4
Autres impôts directs et taxes assimilées	10,7	11,9	18,4	54,4
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13,6	13,3	17,0	28,1
Taxe sur la valeur ajoutée	208,2	211,4	186,3	-11,9
Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	33,1	35,9	35,9	-0,2
Recettes fiscales brutes	406,6	417,5	414,6	-0,7
Remboursements et dégrèvements	120,0	124,6	135,7	8,9
Recettes fiscales nettes	286,6	292,9	278,9	-4,8
Prélèvements sur les recettes de l'État	60,3	61,0	62,0	1,6
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	40,3	40,4	40,5	0,1
Prélèvements sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	19,9	20,6	21,5	4,7
Recettes non fiscales	13,2	13,4	12,5	-6,7
Recettes totales nettes des prélèvements	239,6	245,3	229,4	-6,5
Fonds de concours et recettes assimilées	3,6	nd	5,3	nd
Recettes nettes totales du budget général	243,2	nd	234,8	nd

nd : donnée non disponible.
 Champ : France.
 Source : ministère de l'Action et des Comptes publics, projet de loi de finances 2019.

En 2017, le montant des prélèvements obligatoire avait dépassé la barre symbolique des 1.000 milliards d'euros. Dans le détail, la part des impôts et différentes taxes auxquels ont été soumis les Français cette année-là a représenté 45.3% du PIB, soit 1.038 milliards d'euros exactement, a révélé un rapport rédigé par le député LREM Joël Giraud

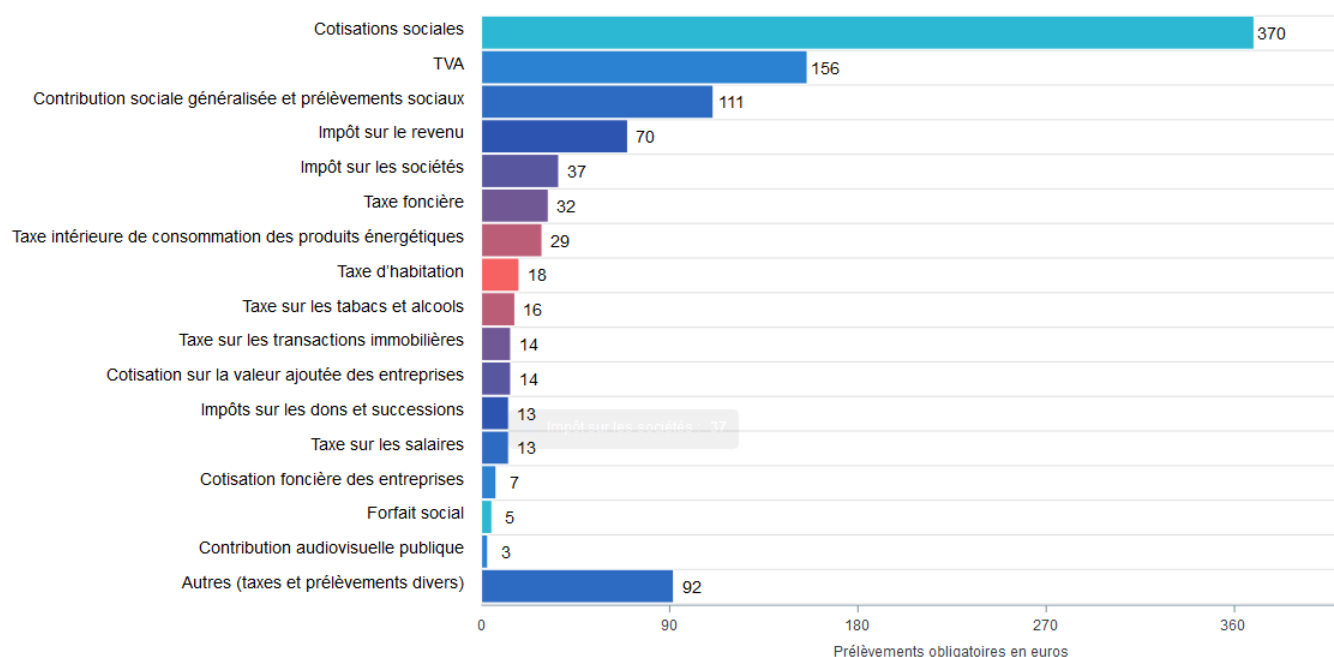
Dans le détail, les cotisations sociales ont représenté 37 % des prélèvements obligatoires, soit 384.5 milliards d'euros, et les impôts 63 %, soit 653.5 milliards d'euros. Six prélèvements ont représenté à eux seuls deux tiers de la fiscalité globale recouvrée par l'État.

À savoir: la TVA (152,4 milliards d'euros), la CSG-CRDS (106,9 milliards d'euros), l'impôt sur le revenu (73 milliards d'euros), l'impôt sur les sociétés (35,7 milliards d'euros), la taxe foncière (34 milliards d'euros), et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (17,2 milliards d'euros). Soit un total de 440 milliards d'euros.

{<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/10/15/20002-20181015ARTFIG00056-le-montant-des-prelevements-obligatoires-atteint-un-nouveau-record.php>}

Ressources publiques : d'où vient l'argent ? Afin de remplir leurs missions, les administrations publiques (les services publics exercés par l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités territoriales) ont besoin d'être financées. Les principales ressources publiques sont ce que l'on appelle les prélèvements obligatoires : impôts, cotisations et taxes. Les prélèvements obligatoires représentent en France 1.038 milliards d'euros, soit 45,3% du PIB.

Sur 1.000 euros de prélèvements obligatoires payés par les Français



{<https://www.aquiserventmesimpots.gouv.fr/>}

* {Le PAS plus simple ? Il convient de rappeler que :

-les prélèvements à la source (ou acomptes) de l'impôt dû sur les revenus des salariés, des indépendants, des agriculteurs, des retraités, des revenus de remplacement, des revenus fonciers ont été confiés à une multiplicité de collecteurs (notamment des centaines de milliers d'entreprises) ;

-que les contribuables auront 2 taux de PAS par an ;

-qu'une déclaration d'ensemble des revenus restera à établir et à transmettre en N+1 ;

-qu'un collationnement et rapprochement des acomptes prélevés sur les différents revenus par les différents collecteurs susceptibles d'être intervenus devront être obligatoirement opérés par l'administration fiscale ;

-qu'un calcul du solde de l'impôt, un prélèvement du solde, et in fine, des ajustements (régularisations en + ou en -) seront également nécessairement à opérer.

{<https://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source>}

** {Perte sèche de 65 à 70 milliards d'€ pour l'État même si au final, cela n'apparaît pas en tant que tel dans les comptes de l'état puisque non budgété. Mais c'est d'une évidence et logique imparable. D'ailleurs, cela est même indiqué explicitement dans un rapport d'audit de Septembre 2017 rendu par l'Inspection Générale des Finances (Audit sur les conditions de mise en œuvre du prélèvement à la source)}

A noter également que l'exonération primitivement prévue partielle de la Taxe d'Habitation pour 80 % des foyers posait, pour certains parlementaires, un problème constitutionnel d'égalité du citoyen devant l'impôt. Le conseil constitutionnel qui en a été saisi lors de l'examen de la loi de finances pour 2018 avait émis implicitement une réserve*. Certainement, notamment, mais peut-être pas seulement, en raison de cette réserve, le gouvernement a décidé, pour 2023, in fine, de supprimer totalement la T.H.. Cette décision non prévue dans le programme Macron et non budgétée privera les collectivités locales de + 26 milliards d'€, en principe compensés par l'État (par une affectation partielle de la TVA aux dernières nouvelles). Ce faisant et dans ces conditions, quid du respect de l'autonomie financière des collectivités pourtant également inscrite dans la constitution (article 72-2 de la constitution du 4 octobre 1958) ?

La encore, en lisant entre les lignes, le conseil constitutionnel également saisi, avait émis des réserves et recommandations*.

*{Décision n° 2017-758 DC du 28 décembre 2017 - Conseil Constitutionnel - <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2017/2017758DC.htm>}

-Sur les conditions de vie au travail - M. Darmanin prétend être sensible à l'amélioration des conditions de vie en travail en fusionnant des services : MENSONGE.

Fusionner des services en souffrance, en sous-effectifs, manquant cruellement de sachants et faire croire qu'une fusion va régler le moindre problème est un mensonge. D'autant plus que 25 agents + 20 agents ne fera pas 45 agents mais 35 voire 30 agents. Les mêmes causes produiront les mêmes effets dans les services fusionnés de la filière fiscale et dans les nouveaux SGC.

-Sur les conséquences sociales, sur la vie personnelle des agents, sur le coût financier pour les agents de ce projet, sur l'amélioration des conditions de vie des agents (pouvoir d'achat, loyers, transport,) - M. Darmanin prétend vouloir améliorer les conditions de vie des agents et s'inscrire dans une démarche eco-responsable : MENSONGE.

M. Darmanin prétend qu'il n'y aura pas de mobilité forcée du personnel : MENSONGE là encore (si l'agent souhaite rester à la DGFIP tout au moins).

Le projet contraindra (liste surtout pas exhaustive) des milliers de collègues à faire parfois 80 km par jour en voiture, à perdre 2 à 3 heures par jour dans les transports, à obliger certains à vendre leurs maisons ou appartements, à devoir gérer des problèmes de garde d'enfants, à devoir renoncer à toute vie personnelle sur les 5 jours ouvrés pour arriver à respecter la durée légale de leur temps de travail ... comment peut-il mentir à ce point ?

La possibilité de recourir au travail à distance mais aussi au télétravail est un miroir aux alouettes.

Par ailleurs, en regardant de plus près la chose, non content d'exiger des agents qu'ils mettent à disposition de l'administration leurs véhicules personnels dans le cadre de l'exercice de leurs missions, que les agents payent parfois des surprimes d'assurance pour cela, que le remboursement des frais se fait au terme d'un parcours du combattant (applicatif FDD) et sur la base d'un barème kilométrique bien inférieur à celui de l'impôt sur le revenu et des salariés du privé ;

Voilà que l'administration incite les agents à mettre maintenant à disposition une partie de leur résidence au bénéfice de l'administration qui bien entendu, fera des économies de ce fait, sur les dépenses immobilières (L'administration économisera sur les intérêts des prêts, loyers, chauffage, ...). Bien sûr cela nous est vendu comme la recherche de meilleures conditions de vie au travail pour les agents. De qui se moque-t-on ?

-Sur le suivi individualisé : M. Darmanin affirme que chaque agent impacté fera l'objet d'un suivi individualisé. Cela ne veut strictement rien dire et surtout pas que lui et la DGFIP assumeront et prendront en charge concrètement les multiples problèmes humains, matériels et financiers auxquels seront exposés les agents concernés. Il y a une différence entre un suivi individualisé et une résolution d'une situation personnelle, entre accepter d'écouter un agent exposer ses problèmes et les résoudre réellement.

Nous notons que M. Darmanin s'engage sur le suivi mais se garde bien de s'engager sur la résolution concrète des problèmes.

Entend-il s'engager notamment, mais pas seulement, à prendre à sa charge les frais de transports, de garde d'enfants, de remboursement de crédit immobilier, de moins-value sur la vente des maisons ou appartements de certains agents contraints de vendre ?

Comment compte-t-il résoudre réellement et concrètement les innombrables problèmes personnels que posera la nouvelle situation imposée à l'agent et les répercussions de tous ordres sur son foyer et/ou sa famille ? Comment peut-il mentir à ce point ?

M. Darmanin prétend faire preuve de responsabilité et de courage. En réalité, il s'arroge le droit de disposer de la vie personnelle et de remettre en cause les projets de vie personnelle de milliers d'agents de l'Etat. Il est tellement facile d'être courageux avec la vie des autres.

-Sur la concertation - Sur la méthode, paraît-il nouvelle, de réformer le pays et le calendrier : Nous observons que la concertation avec les élus et, très accessoirement, les syndicats et personnel de la DGFIP, est d'une durée fixée par M. Darmanin de 4 mois (de juin à septembre).

Or, le projet (déjà ficelé en février / mars 2019 et totalement imposé par M. Darmanin aux directions locales), a été dévoilé, après la fin du mouvement dit "des gilets jaunes" et les élections européennes mi juin 2019 mais juste avant les épreuves du baccalauréat, les 2 mois de congés d'étés et la rentrée scolaire de septembre. En clair, la concertation (si tant est qu'on puisse appeler cela de la concertation) ne pourra être véritablement engagée de manière sérieuse que mi-septembre que ce soit avec les élus (dont locaux) mais aussi, les syndicats et personnel.

Il s'agit donc factuellement d'un MENSONGE.

M. Darmanin affirme qu'il ne s'agit que d'un projet ouvert à une très vaste concertation locale : MENSONGE là encore. Le document du bureau SPIB 1 B définit ce qui peut relever de la concertation locale et ce qui n'en relève pas. N'en relèvent pas :

- le projet et son équilibre ;
- la fermeture de l'ensemble des trésoreries ;
- la fusion systématique des services de la filière fiscale avec un seul ou deux SIE, SIP, CDIF, SPFE, etc ... par département (en fonction d'indicateurs économiques et démographiques comme le nombre d'habitants et des données sociologiques, le dynamisme de l'activité économique, du marché immobilier, mais aussi d'indicateurs de charge de la DDFIP) ;
- les milliers de suppressions d'emplois.

Plus intolérable encore, le bureau SPIB 1 B (et donc les ministres) ne porte aucun intérêt aux arguments techniques, concrets et fondés susceptibles d'être apportés par la collectivité des agents de la DGFIP. Le bureau SPIB 1 B demande surtout aux directions locales :

- de signaler « sans délai toute réaction vive ou de tension avec les élus nationaux et/ou les agents de la direction » ;
- tous les sujets immobiliers problématiques.

Donc, en résumé, l'humain et la pertinence des arguments n'ont aucune importance et quand le DDFIP 74 M. Lévin, évoque une marge de manœuvre locale en fonction d'une appréciation de sa part sur la soutenabilité du projet, à l'évidence cette soutenabilité n'est envisagée que sous un angle matériel (contraintes immobilières locales) et la faisabilité du projet uniquement sous son aspect temporel ; les considérations humaines ne font pas partie de l'équation.

Nous dénonçons la totale irresponsabilité de M. Darmanin et M. Dussopt qui n'assumeront, contrairement à ce qu'ils prétendent, concrètement aucune des conséquences sociales de la précarisation financière, fonctionnelle et la mobilité géographique qu'ils vont imposer de force, à des milliers d'agents de la DGFIP.

Le projet présenté est d'une extrême violence envers les agents des finances publiques Ne vous y trompez pas, nous ne sommes pas inquiets, nous sommes en colère, ulcérés. Or de la colère, à la haine, il n'y a qu'un pas et de la haine à la manifestation de celle-ci, un autre ; manifestation qui sera traduite inévitablement par une ou plusieurs formes de violence ; violence que les agents retourneront contre eux-mêmes ou exprimeront vers l'extérieur.

A l'évidence, la réforme de la fonction publique et le démantèlement de la DGFIP seront conduits en mettant en application les pratiques mises en œuvre et qui ont fait leurs preuves chez France Telecom et qui sont à l'œuvre à la Poste en ce moment (pressions, harcèlement, intimidations, ...).

Car après une courte période d'apparente écoute des collègues et d'un semblant d'empathie, si les collègues persistent à manifester leur colère et opposition à ces projets, nous savons qu'ensuite la direction locale usera, comme cela s'est toujours fait dans le passé, de la menace et de l'intimidation. Nous avons appris, il y a quelques jours, par l'un de nos contacts en Savoie, que la direction de la Savoie était déjà dans cette 2ème phase.

M. Darmanin et Dussopt ont déclaré la guerre aux agents de la DGFIP et ont planifié une attaque d'une violence inouïe et d'une ampleur totalement inédite à leur encontre. La violence, qu'elle que soit la forme qu'elle prendra, M. Darmanin et Dussopt en sont les instigateurs et en seront les uniques responsables.

Nous les tiendrons personnellement responsable de l'ensemble des drames humains qui pourraient intervenir et qui interviendront inévitablement.

Pour clore : Il est mensonger de faire croire à la population (et aux élus locaux) que le nouveau « réseau de proximité » sera plus étendu et couvrira mieux les territoires ruraux et autres zones délaissées voire abandonnées par les pouvoirs publics en matière de services publics avec les moyens humains et financiers de la DGFIP et qu'il ne s'agit pas, partiellement, d'une externalisation, d'un transfert vers les collectivités territoriales voire d'une privatisation de missions régaliennes de l'Etat.

Comment M. Darmanin (et M. Lévin) pourra-t-il justifier auprès des élus locaux que l'utilisateur, afin d'éviter, en réalité, qu'il se déplace en nombre dans nos services, soit contraint désormais de faire, en moyenne, 80 km aller / retour pour obtenir auprès du service en charge de son dossier de taxe foncière ou d'impôt sur le revenu, la qualité de service qu'il est en droit légitimement d'attendre d'une administration de l'Etat et comme ce sera le cas, par exemple, pour les habitants du bassin annécien pour leurs taxes foncières (qui devront se rendre désormais à Bonneville) et les habitants de Sallanches pour leur impôt sur le revenu (lesquels devront se rendre également à Bonneville) ? »

Sur l'état de l'opposition au projet du personnel de la DGFIP

Par ailleurs, sur l'opposition et la mobilisation de la majorité des agents des finances publiques de la DDFIP 74 à ce sinistre projet dit de « nouveau réseau de proximité » qui est en réalité un projet de démantèlement de la DGFIP.

Une pétition d'opposition totale au projet de loi de réforme de la fonction publique ET au projet de démantèlement de la DGFIP décliné localement pour le 74 a recueilli + de 70 % de signatures sur l'ensemble des quelques 1.000 agents des finances du département 74 (les chefs de services n'ont, à ce stade et jour, pas choisi majoritairement de s'associer, mais certains, sans doute par crainte).

Par ailleurs, le vendredi 28 juin 2019, à 9 H., alors même que le DDFIP M. Lévin devait rencontrer les organisations syndicales dans le cadre institutionnel (en l'espèce, il s'agissait d'une réunion du C.T.L. - Comité Technique Local), plus d'une centaine d'agents du département ont envahi, « par surprise », la salle de réunion, pour interpellier le DDFIP 74 M. Lévin, lui demander des explications et des garanties quant à ce projet destructeur.

Une déclaration, reprenant en substance nombre des développements ci-avant, a été lue à M. Levin. Les collègues présents ont applaudi fortement et pendant plusieurs minutes à la fin de la lecture. La pétition qui a circulé dans tout le département lui a été remise.

Nous pensons que le DDFIP a été surpris par le nombre d'agents venus l'interpeller, la présence de nombreux non-militants et non-syndiqués dans la délégation et le nombre de pétitionnaires.

De nombreux collègues, de différents services, (trésoreries, SPF, CDIF, PCRP, ...), souvent non syndiqués, ont eu le courage d'exprimer directement au directeur, leurs difficultés au quotidien, leurs souffrances et leur colère.

Ils ont pu également lui poser de nombreuses questions sur les conséquences et impacts du projet tant, d'un point de vue professionnel (exercices des missions, défense de leurs missions de service public et de la qualité de la relation avec l'utilisateur) que sur leur vie personnelle.

Ils l'ont interpellé également sur la notion de concertation et l'ensemble des incohérences du projet ainsi que sur un élément absolument structurant et qui conditionne sa soutenabilité et faisabilité, l'immobilier.

Nous pensons que le DDFIP a été également surpris par le degré de souffrance exprimé par certains de nos collègues (parfois au bord des larmes), la colère exprimée et une certaine forme de solidarité entre les services et entre les collègues.

Nous souhaitons par cette action que la communauté des agents puissent entendre, tous ensemble, en même temps, directement, sans aucun filtre, les propos du directeur, la qualité et le degré de pertinence de ses réponses (voire de ses engagements) et ce, sans aucun « filtre » syndical.

Nous, agents de la DDFIP 74, avons exigé le retrait immédiat du plan Darmanin de dislocation du réseau des Finances Publiques et de liquidation de notre administration.

Nous, agents de la DDFIP 74, avons exigé le retrait immédiat du projet dit de « transformation de la fonction publique ».

Subsidiairement, dans l'hypothèse où les 2 projets iniques seraient maintenus envers et contre tous, et notamment la liquidation de notre réseau ; nous avons interpellé le DDFIP 74 M. Lévin ainsi :

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, garantir aux élus locaux que le nouveau réseau de proximité sera plus étendu et couvrira mieux les territoires ruraux et autres zones délaissées voire abandonnées par les pouvoirs publics en matière de services publics avec les moyens humains et financiers de la DGFIP et qu'il ne s'agit pas partiellement d'une externalisation, d'un transfert vers les collectivités territoriales voire d'une privatisation de nos missions régaliennes ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, nous expliquer comment vous allez justifier auprès des élus locaux que l'utilisateur, afin d'éviter, en réalité, qu'il se déplace en nombre dans nos services, soit contraint désormais de faire, en moyenne, 80 km aller / retour pour obtenir auprès du service en charge de son dossier de taxe foncière ou d'impôt sur le revenu, la qualité de service qu'il est en droit légitimement d'attendre de notre part ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, nous garantir qu'il n'y aura, pour aucun agent, aucune mobilité géographique forcée ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, nous certifier qu'aucun agent ne sera pas à plus de 5 km et 30 mn, de sa résidence actuelle à son nouveau poste, sans l'avoir, de son plein gré, réellement choisi ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous,, nous certifier qu'aucun agent ne devra vendre sa maison ou son appartement et subir des pertes financières corrélatives (moins-values, pénalités pour remboursement de prêts anticipés, ...) ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, nous certifier que les conditions de vie personnelle mais aussi au travail des agents ; leur pouvoir d'achat, seront AMELIORES ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, garantir que le projet n'entraînera aucune suppression de postes / emplois à la DGFIP dans les services fusionnés (notamment mais pas seulement dans les SGC) ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, garantir aux agents des SIP (notamment les cadres C) que la suppression de la TH définitivement, en principe en 2023, la PAS et la disparition programmée évidente de l'IR dans sa forme actuelle n'entraîneront aucun plan social à la DGFIP, des départs forcés vers d'autres administrations ou collectivités, vers le privé, voire des licenciements pour eux ?

Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, garantir aux agents en charge du recouvrement « forcé » et/ou en poste dans les SIE, que le transfert de celui-ci à l'URSSAF voire à des agences de droit privé ; le projeté transfert du recouvrement de la TVA aux banques, n'entraîneront aucun plan social à la DGFIP, des départs forcés vers d'autres administrations ou collectivités, vers le privé, voire des licenciements pour eux ?

-Pouvez-vous, M. Levin, devant nous, garantir aux agents des CDIF et des SPFE, d'une part que le projet de transfert d'une partie de l'activité cadastre à l'IGN (plan cadastral) et l'extension des possibilités d'accès aux tiers extérieurs (géomètres experts, notaires, et même population) de la documentation cadastrale via des sites internet et le big data ; d'autre part, l'avènement d'une possible révolution numérique qu'est la technologie du blockchain dans les prochaines années qui pourrait profondément impacter les conditions de gestion et de tenue du fichier immobilier tel qu'organisé par le décret de 1955 (publicité foncière) ; n'entraîneront aucun plan social à la DGFIP, des départs forcés vers d'autres administrations ou collectivités, vers le privé, voire des licenciements pour eux ?

Nous avons demandé à M. Levin, de répondre devant les agents à la déclaration (et aux questions posées), de la faire suivre à M. Darmanin et de lui transmettre notre considération à la même hauteur de celle qu'il a pour nous.

Le DDFIP 74 M. Lévin n'a apporté strictement aucun argument et réponse à quoi que ce soit.

A noter que M. lévin, en visite dans un service a affirmé qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée et que certains des agents ne seraient pas contraints de vendre leurs maisons ou appartements MAIS dans l'article du journal Le Dauphiné Libéré (dans son édition 74 du 4 juillet - ci-annexé) ;il met en exergue « qu'il est garanti aux fonctionnaires une indemnisation des mobilités géographiques de ces derniers. »

Nous tenons à rappeler factuellement :

-Qu'un fonctionnaire n'est pas plus un coût pour son employeur (l'état) et les français (qui financent sa rémunération par l'impôt) qu'un salarié du privé pour son entreprise puisqu'en contrepartie d'une rémunération, tout comme n'importe quel salarié du privé, il fournit un service et un travail ;

-Qu'un fonctionnaire, lorsqu'il part en retraite, et qui a droit à une pension, dans le système actuel de retraite intergénérationnel de répartition, n'est pas plus une charge / dépense pour l'état et la société qu'un salarié du privé partant en retraite ; les 2 ayant versés tout au long de leurs carrières respectives des cotisations sociales afin de bénéficier, le premier d'une pension, le second d'une retraite ;

Nous tenons à rappeler que les fonctionnaires et agents de la DDFIP 74 :

-Ne supportent plus le fonctionnaire-bashing auquel se prêtent régulièrement M. Darmanin et Dussopt ; fonctionnaires-bashing caractérisé par l'arrogance, le mépris, le dénigrement du dévouement et de l'implication professionnelle des personnels, le déni de la très grande technicité de nos missions, l'absence de reconnaissance salariale, le gel du point d'indice, le non-alignement sur le privé des mesures prises en matière de pouvoir d'achat et portant sur une diminution des cotisations sociales, leurs sorties scandaleuses sur les arrêts maladies qui seraient largement injustifiés ou sur le temps de travail prétendument inférieur à la durée légale, ... ; fonctionnaire-bashing relayé complaisamment par une partie de la presse nationale proche du pouvoir (et notamment les journaux dits économiques) ; ce fonctionnaire-bashing permanent et lancinant étant responsable du climat anti-fonctionnaires et de l'augmentation des actes d'incivilité, des injures et des agressions à l'égard des agents publics (policiers, pompiers, magistrats, personnels de santé, personnel de la DGFIP, ...) ;

Nous tenons à rappeler que l'une des composantes fondamentales du statut d'un fonctionnaire est la neutralité politique et l'indépendance (relative) par rapport au pouvoir politique. Nous ne pouvons que constater la encore, que M. Darmanin, Macron et Dussopt, en prônant le "spoils système", ignorent dans le meilleur des cas, ou n'ont pas compris, dans le pire, ce qu'était le statut de la fonction publique et les raisons ayant prévalu à sa création.

Nous tenons à rappeler qu'ils les fonctionnaires et agents des finances publiques ne sont pas les sujets de M. Darmanin ;

Que n'en déplaise toujours à celui-ci, ils ne sont pas à son service ou au service d'un clan ; qu'ils ne sont même pas des serviteurs de l'état mais seulement au service de l'état et donc de la population ;

Qu'ils sont seulement des hommes et des femmes, le plus souvent dévoués, recrutés pour remplir des missions régaliennes de services publics et au service de l'intérêt général et ce, dans le cadre d'un statut leur ayant garanti à leur entrée dans la fonction publique, un emploi à vie ;

“Contrat” et parole donnée que l'état s'apprête à ne pas respecter, pour l'un, à renier et trahir pour l'autre;

Nous rappelons également à M. Darmanin dont la suffisance dont il fait preuve à notre égard nous est insupportable ; que nous ne sommes pas un kleenex à jeter après usage mais que nous avons des racines, des familles, des proches, des contraintes, des loisirs et pour nombre d'entre nous des maisons, des appartements, des crédits à rembourser; bref une vie personnelle, des projets de vie et l'envie de se construire un avenir ou une vie agréable dans la mesure du possible malgré les aléas de celle-ci.

Nous tenons à rappeler que contrairement à ce que croit M. Darmanin, nous n'avons pas à être traités comme des citoyens de second zone et lui rappelons l'article 1 de la Constitution. Nous exigeons donc instamment d'être traités comme tous les autres français.

Nous remarquons également le « glissement sémantique » sciemment des directeurs départementaux des finances publiques dont ceux de la Haute-Savoie et de l'Ain ; les deux s'étant exprimés récemment, le premier dans le quotidien Le Dauphiné Libéré (édition du 4 juillet 2019), le second dans la Tribune Républicaine (édition du 20 juin 2019), en transformant les usagers en « clients », terme totalement impropre, la définition du « client » étant donnée par le Larousse : « Personne qui reçoit d'une entreprise, contre paiement, des fournitures commerciales ou des services : Les clients d'un hôtel. »

https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/client_client/16519

Cela en dit long sur le devenir, ou plus exactement sur la disparition de la notion même de services publics et leurs marchandisation / privatisation.

L'Etat prépare activement la reconversion de ses agents, ou plus exactement le départ de ceux de la fonction publique : La troisième convention des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, organisée par la DGAFP s'est tenue à Bercy ce jeudi 4 juillet. Une rencontre placée sous le signe de la réforme prochaine de la fonction publique et de l'annonce de la création d'une agence d'accompagnement de la reconversion professionnelle.

Comme d'habitude et à la commande, la Cour des comptes vient de rendre, en juillet 2019, très opportunément pour le gouvernement, un rapport pour le moins orienté (et même si elle s'en défend dans sa liminaire « Procédures et méthodes ») sur l'affectation et la mobilité des fonctionnaires de l'État.
{<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/l'affectation-et-la-mobilite-des-fonctionnaires-de-letat>}

Nous observons que d'après M. Macron, sa start-up nation, et M. Darmanin, le réseau et maillage DGFIP actuel (qui a effectivement largement plus d'un demi-siècle) ne serait plus en adéquation avec la France d'aujourd'hui et qu'il convient de l'adapter à cette réalité. Nous constatons pourtant qu'il a retenu comme maillage territorial de ses MFS, le canton, un niveau du millefeuille administratif jugé totalement archaïque, il y en a encore, notamment par nombre de députés de sa majorité. Nous nous permettons de rappeler que le canton, lui, a été créé en ... 1789 ... même si au fil du temps leur nombre et périmètre géographique ont évolué !

Nous devons et vous avez la possibilité de vous opposer à cette opération de démantèlement, qui aura de graves conséquences pour les usagers personnes physiques et l'accès à un service de qualité, pour les entreprises ou pour les services financiers des collectivités, pour la réalisation de nos missions, et qui dégradera les conditions de travail mais aussi de vie personnelle des agents.

D'ores et déjà, vous devez savoir que des motions de principe s'opposant au démantèlement des services formant contestation ont été adoptées par de nombreuses collectivités au niveau national.

La période de « concertation » devrait être pour vous l'occasion de marquer votre désaccord sur le projet et de demander le maintien d'une structure de gestion de la fiscalité des entreprises, des particuliers et d'une structure de gestion financière des collectivités locales dotée d'un comptable public.

Nous restons à votre disposition en tant que de besoin pour vous rencontrer (et rencontrer les maires) et souhaitons votre implication (qui aura beaucoup de poids, nous l'espérons) dans la défense des services publics et pour un égal accès de tous, citoyens et élus, à un service public de qualité.